

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Primaire pour feuille d'or et de métal

UFI: 0DV2-852X-710Q-ES33

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

**Utilisations déconseillées**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: MARAWE GmbH & Co. KG  
Rue: Donaustauer Str. 378 - Gebäude 64  
Lieu: D-93055 Regensburg  
Téléphone: +49 941 / 29020439      Téléfax: +49 941 / 29020593  
e-mail: info@marawe.de  
Interlocuteur: Département de sécurité des produits  
Internet: www.marawe.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 941 / 29020439,  
Mo-Do 9:00 - 16:00 Uhr; Fr 9:00 - 14:00 Uhr

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Flam. Liq. 3; H226  
Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention d'avertissement:** Attention**Pictogrammes:****Mentions de danger**H226      Liquide et vapeurs inflammables.  
H319      Provoque une sévère irritation des yeux.**Conseils de prudence**P101      En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102      Tenir hors de portée des enfants.  
P210      Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280      Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338      EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 2 de 12

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle selon les normes locales/nationales d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance	N° CE	N° Index	N° REACH	Quantité
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)				
64-17-5	éthanol; alcool éthylique				10 - < 15 %
	200-578-6			01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319				
52-51-7	bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol				< 1 %
	200-143-0				
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H331 H301 H312 H315 H318 H335 H400 H411				
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol				< 1 %
	252-104-2			01-2119450011-60	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64-17-5	200-578-6	éthanol; alcool éthylique	10 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = > 20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg		
52-51-7	200-143-0	bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	< 1 %
	par inhalation: CL50 = > 5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1600 mg/kg; par voie orale: DL50 = 180 mg/kg M acute; H400: M=10		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin.

**Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 3 de 12

d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

Contact direct avec les yeux peut provoquer des irritations.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction. Combattre de plus grands feux avec de l'eau pulvérisée ou mousse résistante à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les gaz explosifs et de combustion. L'exposition aux produits de décomposition peut être nocive.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 4 de 12

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Utiliser un équipement de protection individuel

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Le règlement sur les matières dangereuses et ses règles techniques respectives (TRGS 510) doit être respecté.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Adhésifs, produits d'étanchéité

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol	50	308		VME (8 h)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 5 de 12

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	éthanol; alcool éthylique		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	
Eau douce	0,96 mg/l	
Eau de mer	0,79 mg/l	
Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg	
Sédiment marin	2,9 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l	
Sol	0,63 mg/kg	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Lunettes protectrices étanches à la fermeture (DIN EN 166).

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374). Prévoir des phases de récupération pour que la peau se régénère.

 Matériau approprié: Caoutchouc butyle  
 Temps de pénétration > 480 minutes

 Matériau déconseillé: NBR (Caoutchouc nitrile), NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)  
 Temps de pénétration < 60 minutes

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection. Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 6 de 12

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Liquide  
Couleur: blanc  
Odeur: caractéristique

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: non déterminé  
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition: > 90 °C  
Point d'éclair: > 35 °C

**Inflammabilité**

solide/liquide: non applicable  
gaz: non applicable

**Dangers d'explosion**

Le produit ne présente pas de risque d'explosion, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.

Limite inférieure d'explosivité: > 3,1 vol. %  
Limite supérieure d'explosivité: < 27,7 vol. %  
Température d'auto-inflammation: non déterminé  
Température de décomposition: non déterminé  
pH-Valeur (à 20 °C): 7,0 - 7,5  
Hydrosolubilité: facilement soluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé  
Pression de vapeur: non déterminé  
Densité (à 20 °C): 1,0 - 1,1 g/cm<sup>3</sup>  
Densité de vapeur relative: non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en corps solides: non déterminé  
Taux d'évaporation: non déterminé

**Information supplémentaire****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

**10.2. Stabilité chimique**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 7 de 12

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Echauffement important par contact avec: Comburant, Agent réducteur, Métaux alcalins

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. inutilisable après congélation.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières plastiques et caoutchouc

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol; alcool éthylique					
	orale	DL50 mg/kg	10470	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Producteur	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 20 mg/l	Souris	Producteur	OCDE 403
52-51-7	bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol					
	orale	DL50 mg/kg	180	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 mg/kg	1600	Rat	Producteur	
	inhalation vapeur	CL50	> 5 mg/l	Rat	Producteur	
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 8 de 12

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol; alcool éthylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	8140	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	Producteur
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	Producteur OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 100		Chlorella pyrenoidosa	Producteur OCDE 201

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080119 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 9 de 12

080119 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 144 601  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
Catégorie de transport: 3  
N° danger: 30  
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 144 601  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 10 de 12

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 144, 223  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
EmS: F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ETHANOL SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A58 A180  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L  
Passenger LQ: Y344  
Quantité exceptée: E1  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366  
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquide combustible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 11 de 12

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Primaire pour feuille d'or et de métal**

Date de révision: 24.10.2022

Code du produit: 0404

Page 12 de 12

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*